

Compte rendu des décisions prises lors de la  
10<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal du 10 juin 2021

Le Conseil Municipal :

1	<b>Approuve à l'unanimité</b>	<b><u>Approbation du procès-verbal de la 9<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u></b>  Le procès-verbal de la 9 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte d'une correction mineure.
2	<b>Décide sous 1 abstention</b>	<b><u>Fusion de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat par absorption au sein de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat - Correction</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'approuver le projet de fusion absorption de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat par la SEM Sarreguemines Confluences Habitat ;</li><li>- D'approuver l'augmentation de capital de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat en vue de la fusion par absorption de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat, dans les conditions fixées par le projet de fusion ;</li><li>- D'approuver le traité d'apport en nature de 121 logements pour un montant évalué à 2.507.000 euros, soit la souscription par la ville de 250.700 actions d'un montant nominal de 10 euros,</li><li>- D'approuver l'augmentation de capital consécutive d'un montant de douze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante (12.405.540) euros, portant le capital social de la SEM à 32.802.480 d'euros,</li><li>- De renoncer à son droit préférentiel de souscription, dans le cadre de l'augmentation de capital consécutive,</li><li>- D'approuver la modification des statuts de la SEM résultant de ces opérations et de son agrément sur le fondement de l'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation,</li><li>- D'autoriser ses représentants au sein de l'assemblée générale de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat, à voter en faveur des présentes opérations, et à prendre toute mesure qui en résulte,</li><li>- D'autoriser M. le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à réaliser toute opération nécessaire à la mise en œuvre de ces opérations et afin de procéder à la libération du capital.</li></ul>

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**



Marc ZINGRAFF  
Maire de Sarreguemines  
1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Sarreguemines Confluences